

**6PO**  
Société civile au capital de 200 €  
Siège social : 124 avenue Paul Doumer – 92500 Rueil-Malmaison  
834 605 065 RCS Nanterre  
(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE CONSTATANT  
LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
EN DATE DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le dix-neuf février,

Les soussignés :

- **Madame Delphine THOMAT,**  
demeurant 134, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris  
propriétaire de .....100 parts sociales
- **Monsieur Jean-Luc BLEIN,**  
demeurant 134, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris  
propriétaire de .....100 parts sociales

ci-après les « **Associés** »

détenant ensemble l'intégralité des 200 parts sociales composant le capital social de la Société et agissant ainsi en qualité de seuls Associés de la Société,

ont pris par acte sous signature privée, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, les décisions ci-après exposées portant sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social et modification corrélative des articles 2 et 4 des statuts ;
- Suppression de l'article 23 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les associés reconnaissent avoir eu communication, préalablement à la signature des présentes et pendant un temps suffisant pour en prendre connaissance, des documents et renseignements nécessaires à leur information, dont notamment :

- le rapport établi par la gérance,
- le texte des décisions soumises à la collectivité des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société et du projet de statuts modifiés,

Ceci exposé, les associés prennent les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

*(Transfert du siège social et modification corrélative des articles 2 et 4 des statuts)*

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport établi par la gérance, **décident** de transférer le siège social de la Société du 124 avenue Paul Doumer – 92500 Rueil-Malmaison au 106 rue la Boétie – 75008 Paris, à effet à compter de ce jour.

Les associés **décident** de modifier en conséquence l'article 2 des statuts relatif au siège social qui sera désormais rédigé comme suit :

#### **« 2. SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé : 106 rue la Boétie – 75008 Paris.*

*Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance, et partout ailleurs par décision collective extraordinaire. »*

Puis les associés **décident** de modifier l'article 4 des statuts relatif à la dénomination social après avoir constaté qu'il contenait par erreur une disposition relative au siège social. Il sera désormais rédigé comme suit :

#### **« 4. DENOMINATION**

*La dénomination de la Société est : 6PO*

*Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société civile » et de l'énonciation du montant du capital social. »*

#### **DEUXIEME DECISION**

*(Suppression de l'article 23 des statuts)*

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport établi par la gérance, **décident** de supprimer l'article 23 des statuts relatif à la reprise des engagements antérieurs à la signature des statuts et à l'immatriculation de la Société.

#### **TROISIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

Les associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous signature privée qui a été signé après lecture par les associés et les co-gérants.

Les présentes décisions seront reportées au registre des délibérations de la Société. A cette fin, un original du présent acte sera remis aux co-gérants.



---

**Delphine THOMAT**  
Associée et co-gérant



---

**Jean-Luc BLEIN**  
Associé et co-gérant

